



Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires
Zwischenstaatliche Organisation für den internationalen Eisenbahnverkehr
Intergovernmental Organisation for International Carriage by Rail

**Secrétaire général
Generalsekretär
Secretary General**

**NOT-21004
27.01.2021**

Original : FR

**AUX ÉTATS MEMBRES ET MEMBRES ASSOCIÉS DE L'OTIF
ET AUX ORGANISATIONS RÉGIONALES AYANT ADHÉRÉ À LA COTIF**

Notification du dépositaire

Liste des lignes maritimes et de navigation intérieure CIV
(Lettre circulaire 28)

En sa qualité de dépositaire, le Secrétaire général de l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF) vous notifie les informations suivantes :

Par courrier daté du 21 décembre 2020, le ministère fédéral allemand des transports et des infrastructures numériques a prié le Secrétaire général de procéder à une modification et à une adaptation des données concernant des lignes maritimes et de navigation intérieure CIV conformément à l'article 24, § 3, de la COTIF.

La modification concerne la ligne maritime « 6. Hamburg – Helgoland » qui sera exploitée durant la période du 26 mars 2021 au 31 octobre 2021 par FRS Helgoline GmbH & Co. KG, Norderhofenden 19-20, DE - 24937 Flensburg. Cette ligne sera soumise aux dispositions de la COTIF du 26 mars au 31 octobre 2021.

L'adaptation des données concerne la ligne maritime « 15. Puttgarden – Rødby ». Il s'agit en l'occurrence d'une adaptation de l'adresse de la « Scandlines Deutschland GmbH » (Drehbahn 7, DE - 20354 Hamburg), qui coexploite la relation par ferry-boats avec les Chemins de fer de l'État danois (DSB passager, Bernstorffsgade 20-22, DK - 1577 København V).

En raison de ces modifications et adaptations, le chapitre CIV de l'Allemagne est réédité (version applicable à compter du 26 mars 2021).

Toujours par courrier daté du 21 décembre 2021, le ministère fédéral allemand des transports et des infrastructures numériques a prié le Secrétaire général d'inscrire la ligne maritime « Cuxhaven – Helgoland » exploitée par FRS Helgoline GmbH & Co. KG, Norderhofenden 19-20, DE - 24937 Flensburg dans la liste des lignes maritimes et de navigation intérieure CIV conformément à l'article 24, § 3, de la COTIF. Cette ligne sera exploitée du 1^{er} mai au 30 septembre 2021. Elle sera soumise aux dispositions de la COTIF au 1^{er} mai au 30 septembre 2021.

En raison de cette inscription, le chapitre CIV de l'Allemagne est réédité (version applicable à compter du 1^{er} mai 2021).



(Wolfgang Küpper)
Secrétaire général

Annexes :

- Chapitres CIV Allemagne

Copie :

Comité international des transports ferroviaires (CIT)
Secrétariat général
Weltpoststrasse 20
CH – 3015 Berne